

DERIVES SECTAIRES

La Miviludes ne publiera pas de "référentiel" des sectes

NOUVELOBS.COM | 30.07.2009 | 17:14

La Mission indique cependant que le document sur les dérives sectaires sera accessible aux professionnels sur demande.

A lors que 150.000 [Témoins de Jéhovah](#) doivent se réunir ce week-end, **la Miviludes** (Mission intergouvernementale de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires) a renoncé à publier son "**référentiel**" sur les sectes, a-t-on appris jeudi 30 juillet. La Mission indique cependant que le



Une péniche de la Scientologie, considérée comme secte en France. (AFP)

document sera accessible aux professionnels sur demande. En présentant le rapport annuel de la Miviludes en mai dernier, son président Georges Fenech avait indiqué qu'il était question de "réunir les dossiers concernant les mouvements sectaires à partir des signalements ou des plaintes reçues".

Matignon a tranché

"Ce travail de recensement, avait-il ajouté, sera à la disposition des professionnels. La question de le publier ou pas est actuellement soumise à l'arbitrage du premier ministre". Jeudi, la Miviludes a annoncé que Matignon avait décidé de ne pas publier le document. Le rapport parlementaire de 1995 avait établi une liste des mouvements très vite devenue obsolète, les sectes pouvant facilement changer de nom. Le principe d'une liste avait alors été abandonné au profit d'un référentiel permettant de définir les **dérives sectaires**.

(nouvelobs.com)
